



LE DANVILLOIS

BULLETIN DE AVRIL 2021

PENSER ET AGIR EN COMMUNAUTÉ pour nos familles et nos aînés

Lors de la séance du 23 septembre 2020, le conseil municipal a voté une résolution afin de déposer, auprès du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés, une demande d'aide financière pour faire la mise à jour de sa Politique familiale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA).

C'est avec joie que la municipalité a reçu une réponse positive au mois de janvier dernier. C'est un montant de 18 000\$ qui lui a été accordé.

En effet, le Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés, offre une aide financière pour les municipalités ou les MRC désirant mettre sur pied et/ou renouveler une démarche MADA ou PFM. La subvention varie selon la taille de la municipalité ou l'étendue de la MRC.

Une PFM et une MADA expriment la volonté du conseil municipal à s'engager à favoriser les familles et les aînés vivant sur son territoire. Elle est souvent le résultat d'une consultation des services municipaux, des familles, des aînés et des organismes socioéconomiques du milieu.

D'ailleurs, c'est dans cette optique que la Ville de Danville a amorcé les démarches d'un sondage auprès des citoyens en mars dernier et ce, avec la collaboration de son comité de la famille et des aînés.

Nous vous invitons à suivre la démarche en consultant le site Internet de la Ville de Danville, et sur notre Facebook.

C'est avec beaucoup de reconnaissance, que nous vous présentons les membres du comité consultatif de la famille et des aînés 2020-2024 :

- Nathalie Boissé, élue responsable des questions familiales et aînés
- Chantale Dallaire, chargée de communication et de projets
- Micheline Charest, représentante du Cercle de fermières de Danville
- Rollande Vigneux, représentante du Club des bons amis de l'âge d'or de Danville
- Stéphanie Gagnon, représentante citoyenne pour les familles
- Éliza Roy, représentante citoyenne pour les familles

Ce comité formé de citoyens engagés et de représentants de différents organismes, intervient à toutes les étapes de l'élaboration et du suivi de la Politique familiale et des aînés. Sous la présidence de la responsable des questions familiales et aînés, son mandat consiste à :

- assumer un rôle consultatif auprès du conseil municipal dans l'étude des dossiers susceptibles d'avoir une incidence sur la Politique familiale et des aînés ;
- assurer un lien avec la communauté pour toute action découlant de la Politique familiale et des aînés ;
- s'assurer que les actions inscrites dans le plan d'action soit réalisées ou reportées à un plan d'action ultérieur.

Bulletin MADA

Afin de renseigner ses aînés sur les différents services et activités offerts sur son territoire, la Ville de Danville vient de publier son premier bulletin MADA. Des copies sont offertes gratuitement au bureau de poste ainsi qu'à l'hôtel de ville. Dans sa première édition, vous trouverez en outre des informations sur la vaccination contre la COVID-19.

Ce bulletin sera publié quatre fois l'an et offert gratuitement.

Bonne lecture !

URBANISTE

Piscine et spa - Installation

Vous prévoyez faire l'achat et l'installation d'une piscine ou d'un spa en prévision des chaudes journées d'été? Savez-vous qu'il est obligatoire de posséder un certificat d'autorisation de la ville pour installer toute piscine ou spa ?

Pour obtenir votre certificat, adressez-vous à votre service d'urbanisme par courriel à inspecteur@danville.ca qui vous indiquera la démarche à suivre. Avant de procéder à l'installation de votre piscine ou de votre spa, assurez-vous de détenir toutes les autorisations nécessaires.

Vous pouvez aussi consulter notre site web au www.danville.ca section "*Services municipaux*" et "*Urbanisme*".

Notez qu'il s'agit d'un règlement provincial (appelé règlement sur la sécurité des piscines résidentielles) qui exige des propriétaires qu'ils sécurisent leur piscine, d'où l'importance de s'informer des normes en

vigueur avant d'installer une piscine. Il s'agit avant tout de sécurité, afin d'éviter des évènements tragiques.

Bonne baignade !

Ramassez les "besoins" de votre chien !

Votre chien, c'est votre ami. En cette belle saison douce, il est toujours prêt à faire une promenade avec vous ou avec les enfants !

À titre de propriétaire de chien, vous devez ramasser les excréments de votre animal. Ce faisant, vous contribuez à éliminer une source de pollution. Votre collaboration fera toute la différence.

Si vous utilisez des sacs pour ramasser les excréments, assurez-vous qu'ils soient compostables et certifiés, notamment par le BNQ, pour pouvoir les déposer dans le bac brun. Évitez les sacs biodégradables et oxobiodégradables.

MUNICIPALE

Programme d'aide financière à l'achat de couches lavables

Depuis 2015, la Ville de Danville a mis en place un programme de subvention à l'intention des citoyens les incitant à l'utilisation de couches lavables, et ce, quel que soit l'âge.

Modalités :

- une seule demande par utilisateur est autorisée, pour la durée de la subvention ;
- l'aide financière consentie, pour un ou plusieurs achats de couches lavables pour un utilisateur, correspond à la somme maximale de 100\$ avant taxes ;
- le programme prévoit 10 subventions de 100\$ par année.

Pour plus d'informations, téléphonez au bureau de la municipalité au 819 839-2771 durant les heures normales d'ouverture.

Assemblées du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 12 avril 2021, elle se tiendra en Zoom. Elle sera diffusée en direct via la page Facebook de la Ville de Danville à compter de 19 h.

Vous pouvez également consulter les précédentes séances. Celles-ci sont disponibles dans les 24 à 48 heures après la séance sur le site Internet de la ville de Danville.

Bon visionnement à tous !

Des nouvelles de votre bibliothèque municipale !

Comme vous le savez déjà, votre bibliothèque fait l'objet de travaux de déménagement et d'agrandissement. Avec ce nouvel emplacement situé au centre communautaire Mgr Thibault, elle offrira des services de grande qualité à tous les citoyens et ce, de tous les âges. L'aménagement de la nouvelle bibliothèque n'est pas complété, mais surveillez nos médias sociaux ainsi que le bulletin, des annonces seront faites pour son ouverture officielle.

Horaire de Pâques 2021

Notez que les bureaux administratifs de l'hôtel de ville ainsi que le garage municipal seront fermés les 2 et 5 avril 2021.

Pour une intervention municipale urgente (bris d'aqueduc, refoulement d'égout etc), composez le 819 820-6942

TAXES MUNICIPALES 2021

1er versement : 15 avril 2021

2ème versement : 15 juin 2021

3ème versement : 16 août 2021

4ème versement : 12 octobre 2021



SERVICE INCENDIE

Prévenir les risques d'incendie lorsque vous utilisez le barbecue

Avec la température clémente que nous connaissons depuis quelques semaines, les repas sur le barbecue sont les bienvenus !

Le barbecue au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais l'appareil et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie s'ils ne sont pas installés, utilisés et entretenus correctement.

Installation et utilisation

Pour être utilisé de façon sécuritaire, votre barbecue doit être :

- à l'extérieur, dans un endroit bien aéré, et ce, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone ;
- installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- à une distance de dégagement sécuritaire de tout objet ou matière combustible (murs, portes, arbres, etc.) ;
- raccordé correctement à sa bonbonne.

À chaque utilisation, vous devez :

- ouvrir le couvercle du barbecue avant d'ouvrir au maximum le robinet de la bonbonne;
- ouvrir une commande de contrôle de gaz et actionner l'allumeur intégré ou utiliser un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur ouvert;
- éviter de vous pencher au-dessus de l'appareil au moment de l'allumage;
- surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction;
- ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé;
- fermer le robinet de la bonbonne de gaz lorsque vous ne l'utilisez pas ;
- lorsque la flamme est éteinte, fermer toutes les commandes de contrôle de gaz et refermer le couvercle du barbecue.

Attention! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez les commandes de contrôle de gaz et attendez plusieurs minutes avant de réessayer.

Entretien :

Chaque fois que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre barbecue, vous devez :

- nettoyer tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil;
- vérifier que la flamme produite est bleue;
- vous référer à la fiche d'entretien suggérée dans le manuel d'instructions de votre appareil.

Une accumulation de gaz représente un risque d'explosion. Pour faciliter la détection des fuites de gaz, une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane.

Transport, remplissage et entreposage :

Que les bonbonnes de propane soient pleines ou vides, respectez ces règles de base :

- Avant de transporter une bonbonne de propane dans un véhicule, assurez-vous que son robinet est bien fermé et qu'un bouchon d'étanchéité ou un capuchon anti-poussière est présent. Dans le véhicule, gardez la bonbonne bien immobilisée, à la verticale, et ventilez l'espace en ouvrant une fenêtre.
- Chez votre fournisseur, assurez-vous que la personne responsable du remplissage détient un certificat de qualification en remplissage de bouteilles et de véhicules au propane.
- Entrez toujours vos bonbonnes à la verticale et à l'extérieur de vos bâtiments, et ce, en toutes saisons. Ne les entreposez jamais dans un espace fermé comme un cabanon ou un garage.
- Entrez les bonbonnes à l'abri des chocs et des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur potentielle pour éviter que la pression interne du récipient augmente.
- Ne jetez jamais une bonbonne de propane aux ordures. Elle pourrait contenir suffisamment de gaz pour provoquer une explosion.
- Rappelez toute bonbonne vide, défectueuse ou datant de plus de 10 ans chez un fournisseur de propane.

Malgré tous ces conseils, en cas d'accident, évacuez immédiatement les lieux et composez le 911. Si le robinet de la bonbonne de gaz est accessible sans danger, fermez-le.

*Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/prev...>

STC DES SOURCES - Service de transport collectif

Vaccination COVID-19 - besoin d'un transport ?

Vous avez besoin d'un transport pour vous rendre à votre rendez-vous de vaccination de la COVID-19? D'accompagnement pour vous déplacer?

Vous ou quelqu'un de votre entourage avez un rendez-vous pour la vaccination, appelez la STC des Sources pour réserver vos transports ils pourront vous y amener. Leur service est ouvert à tous. Les véhicules sont accessibles aux aides à la mobilité

Ils offrent leurs services du lundi au samedi.

Le coût est de 3,50 \$/ déplacement.

Pour les rejoindre 819 879-7107

DANVILLE - Politique familiale et MADA

Trucs et conseils pour les aînés - manger sainement, bouger et maintenir une routine durant la pandémie de la COVID-19

Effets possibles de la pandémie de COVID-19 : problème et solution !

Difficulté ou impossibilité de faire l'épicerie ?

- Demandez à votre enfant ou à un proche en santé, s'il est disponible, de faire vos achats.
- Utilisez les services d'épicerie offerts par téléphone ou sur Internet.
- Achetez plus d'aliments non périssables pour limiter la fréquence des achats à faire.

Fermeture des restaurants où vous avez l'habitude d'aller ?

- Optez pour des restaurants offrant la livraison.
- Utilisez les services de popote roulante (repas chauds ou congelés).
- Utilisez les services de traiteur.
- Choisissez des mets préparés du commerce (frais ou congelés).
- Ayez en main une réserve d'aliments ou de repas demandant peu de préparation.

Perte d'appétit, anxiété, isolement durant les repas ?

- Mangez des aliments que vous aimez et faciles à préparer.
- Mettez de la couleur dans votre assiette : un beau plat, c'est toujours plus appétissant !
- Mettez sur le plaisir en mangeant : écoutez de la musique, dressez une belle table.
- Consommez vos trois repas à des heures régulières.
- Allez chercher de l'aide pour diminuer l'anxiété.
(Ex : composez le 211 à partir de votre téléphone ou communiquez avec votre CLSC)

*Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Conseils-sante/Infecti...>

Soutien aux parents en temps de pandémie de la COVID 19 - les organismes communautaires Famille (OCF)

Les organismes du Québec sont des organismes de proximité qui possèdent l'expertise nécessaire pour offrir un accompagnement aux parents et à leurs enfants, et ce, de la grossesse jusqu'à l'âge adulte.

- Aperçu des activités offertes dans un OCF et en virtuel :
- Soutien à la vie familiale : grossesse, 0-5 ans, 5-12 ans, adolescence, etc.;
- Soutien à la parentalité;
- Ateliers favorisant le développement de l'enfant : éveil à la lecture et à l'écriture, ateliers de motricité, stimulation du langage, etc.;
- Soutien à la réussite éducative : aide aux devoirs, préparation à l'entrée au préscolaire, etc.;
- Activités de halte-garderie communautaires et répit parental;
- Réseaux d'entraide entre les familles : café-rencontres, ateliers d'échanges, etc.;
- Aide alimentaire et cuisines collectives;
- Soutien à la conciliation famille-travail-études;
- Intégration des familles et référencement vers les ressources de la communauté.

Pour trouver l'OCF le plus près de votre résidence, vous pouvez consulter la carte interactive du [ministère de la Famille](#) .

Ligne parents

Les intervenants professionnels de LigneParents offrent des services gratuits et confidentiels 365 jours par année, 24h sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone au 1-800-361-5085

Priorités parents

Priorité Parents est un service de soutien confidentiel, personnalisé et adapté à vos besoins. Vous pouvez communiquer avec celui-ci en remplissant le formulaire ou en laissant un message dans la boîte vocale au 1 844 397-2695.

Info-Social / 811 - Le service de consultation téléphonique psychosociale 24/7 (811 / Info Social)

Info-Social / 811 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel, accessible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, par lequel la population peut joindre rapidement un professionnel en intervention psychosociale en cas de problème. Les professionnels de ce service donnent des conseils, peuvent répondre aux questions d'ordre psychosocial et, au besoin, vous diriger vers une ressource appropriée dans le réseau de la santé et des services sociaux ou une ressource communautaire.

*Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/garderies-et-serv...>



Une fois votre lecture terminée, n'oubliez pas de recycler le Danvillois !

COORDONNÉES

HÔTEL DE VILLE

150, rue Water

Téléphone : 819 839-2771

Télécopieur : 819 839-2918

Pour les urgences : 819 620-6942

Courriel : info@danville.ca

Site internet : www.danville.ca

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

911

Adresse de la caserne : 44, rue Daniel Johnson

Directeur : M. Alain Roy

2-1-1 (téléphone ou clavardage)

Ce service vous aide à trouver les ressources et services dont vous avez besoin

- Aide alimentaire
- Logement
- Emploi et revenu

- Santé mentale
- Service gouvernementaux

SÛRETÉ DU QUÉBEC

600 Rue Gosselin, Wotton

En situations d'urgence, composez le 310-4141 (*4141 par cellulaire)

Téléphone : 819 828-1313

ÉCOCENTRE

171, rue Nicolet, Val des Sources

Téléphone : 819 620-2526

FABRIQUE OU ÉGLISE STE-ANNE DE DANVILLE

142, rue Daniel Johnson

Téléphone : 819 839-2124

MAISON DES JEUNES

51, rue Cleveland

Téléphone : 819 839-2110

Page Facebook : <https://www.facebook.com/mdjdanville/>

ÉCOLE PRIMAIRE MASSON

30, rue du Collège

Téléphone : 819 839-2930

ÉCOLE PRIMAIRE ADS

217, rue Water

Téléphone : 819 839-2352

CPE LES PETITS SOLEILS DE DANVILLE

70, rue du Carmel

Téléphone : 819 839-3072

VILLE DE DANVILLE

150, rue Water, C.P. 310,

Danville (Québec) J0A 1A0

T 819 839-2771 | F 819 839-2918

info@villededanville.com

danville.ca

